

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2018

Nombre de membres présents : 9

Présents : Guy Audras, Philippe André, Nadège Naud-Lago, Jean-Claude Barret, Pierre Gilouin, Françoise Gorce, Danielle Bouchet, Ludwig Blanc (arrivé à 20h45), Cyrille Vallon (arrivé à 21h)

Absents excusés : Patrick Hervé (pouvoir à Pierre Gilouin), Sébastien Brunet, Pascal Dejoux, Philippe Almorici.

Le Conseil choisit Françoise Gorce comme secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 20h35

Approbation du Procès-Verbal du CM du 30/10/2018 à l'unanimité.

Ajout de 2 délibérations : 1/ SDED électrification GOY et 2/Nouveau tarif vente chocolat au cafébibliothèque
Approuvé à l'unanimité

1/ Commission de contrôle dans le cadre de la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU)

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal que suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, une commission de contrôle aura comme rôle de statuer sur les recours administratifs éventuellement formés par des électeurs, de vérifier la régularité de la liste électorale et de réformer une décision ou procéder à une inscription ou une radiation en cas d'erreur.

La commission de contrôle doit se composer de 3 membres dont :

- 1 conseiller municipal à l'exception du Maire et des Adjoints : Pierre GILOUIN a été désigné
- 1 délégué de l'administration : Maurice BOURDELIN,
- 1 délégué du Président du Tribunal de Grande Instance : Madame Simone BASTIAN

Adopté à l'unanimité

2/ Indemnité de conseil du Receveur municipal pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le Receveur municipal perçoit une indemnité de la Commune pour ses prestations de conseil et d'assistance à caractère facultatif, en matières budgétaire, économique, financière et comptable. Pour l'année 2018, le tableau annuel calculé fait ressortir la somme de 428.75 € brut. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir valider cette indemnité 428.75 € brut et l'autoriser à la verser au Receveur municipal.

Adopté par 6 absentions et 4 voix « pour »

3/ Décision modificative pour travaux supplémentaires sur la Commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut intégrer au budget, les frais prévus pour la réalisation des travaux de rénovation de la cantine, du mur du parking des Cèdres et la mission de contrôles de la Chapelle.

Investissement Dépenses :	2138 (mur)	4495.39 €	Investissement recettes	
	2313 cantine	22272.79 €	1313 Subv. Département	8900.18 €
	2313 Chapelle	<u>27132.00 €</u>	1641 Emprunt d'équilibre	<u>45000.00 €</u>
	Total	53900.18 €	Total	53900.18 €

Adopté à l'unanimité

4/ Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) : Electrification GOY – renforcement du réseau (100% SDED) – approbation du projet

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution d'électricité sur la Commune pour M. GOY, d'un montant à la charge du syndicat de 98 638.84€.

Adopté à l'unanimité

.../...

5/ Cafébibliothèque : nouveau tarif sur la vente du chocolat de production artisanale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les membres du cafébibliothèque ont décidé de mettre à la vente au public du chocolat issu d'une production artisanale, éthique et de très bonne qualité. Ils demandent l'accord de la Commune pour un prix de vente à 3.50 € l'unité (sous forme de disque).

Adopté à l'unanimité.

FIN DES DELIBERATIONS.

URBANISME :

2 Déclarations Préalables : M. SAPIN, Le Pérou, M. BELDA, Peygrannet

2 Permis de Construire : Monsieur LEFEBVRE (ex-maison JL Brunet) et Mme LANTHEAUME, les Cotes

Questions diverses

- Courrier reçu en Mairie des parents d'élèves délégués sur des petits travaux à effectuer tout au long de l'année. Ils demandent la mise en place d'un cahier de liaison ainsi qu'un planning prévisionnel pour les travaux à réaliser.
- Embauche d'une personne en apprentissage aux services techniques : il suivra une semaine de formation au CFA et 3 semaines en mairie. Une aide financière à hauteur de 80 % est accordée. Reste 20 % à la charge de la Commune.
- CAUE : visite le 6 décembre prochain à 10h pour étudier les diverses lieux possibles pour un nouveau groupe scolaire.
- Chapelle Saint-Pierre : le cabinet d'architectes chargé des missions de contrôles se posent la question de savoir s'il s'agit d'un lieu cultuel ou culturel : le nombre de personnes reçues est différent : 250 personnes s'il s'agit du culte et 50 personnes s'il s'agit d'un lieu culturel. A réétudier.
- Parc photovoltaïques : l'enquête est terminée. Restons dans l'attente du rapport définitif.
- Salon du livre : Le 11eme salon du livre jeunesse fut un succès. L'association bibliothèque a annoncé qu'elle a obtenu une subvention de 19000€ de la part de la Caisse d'Epargne pour la réalisation d'un programme tourné vers les adolescents : jusqu'à 3 ans pour mettre en place le dossier.
- L'animatrice du cafébibliothèque (employée communale) est très efficace dans son travail.
- Célia Lavergne, Députée, sera à Chabeuil le 26.11.2018.

Prochain conseil municipal est prévu le 11 décembre 2018 à 20h30.

Levée de la séance à 22h20.